



# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2021**

## **DÉCISIONS PRISES**

# TEXTE DES RÉSOLUTIONS I

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE ASSEMBLÉE

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale décide d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2020.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

### APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

### APPROBATION DES RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes, sur les conventions et les contrats d'assurance relevant de l'article R. 322-57 du Code des Assurances, approuve les conclusions desdits rapports.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

### AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale décide :

- de doter la réserve spéciale de mécénat pour un montant de 93160 euros,
- d'affecter le solde du résultat bénéficiaire en « Autres réserves » pour un montant de 19 952 185,60 euros.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

### RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 octobre 2020, aux fonctions d'administrateur de Madame Elvire De Almeida Loubière en remplacement de Monsieur Christian Py pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera, en 2023, sur les comptes clos au 31 décembre 2022.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de Mesdames Geneviève Leguillon, Véronique Nicolas et Messieurs Gérard Bourret, Étienne Caniard et Nicolas Gomart (tiers sortant) pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2027, sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Conformément à l'article 16 des statuts, l'Assemblée Générale :

- est informée que le montant des indemnités allouées et des frais remboursés aux administrateurs et mandataires mutualistes au cours de l'exercice 2020 s'élève à 1 206 843,97 euros,
- fixe, pour l'exercice 2021, le montant des sommes pouvant être allouées aux administrateurs et mandataires mutualistes au titre des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et des frais de déplacements et de séjour à la somme de 1 400 000 euros.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

### DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES SOCIÉTAIRES

Conformément à l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale décide que l'Assemblée Générale annuelle des sociétaires de la **Matmut** - Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes se tiendra le 11 juin 2022 à Paris, Rouen ou toute autre ville de la France métropolitaine choisie par le Conseil d'Administration.